

LA LETTRE DU



SNUipp 67 infos Lettre N° 64 du 11/09/2009

Merci de diffuser largement cette "Lettre" afin d'informer l'ensemble de vos collègues.

Dès maintenant et sans attendre ...pour agir collectivement → [Je me syndique au SNUipp67...](#)

Informations départementales

Réunions d'infos syndicales : dates du 1^{er} trimestre...venez nombreux !

Si vous ne souhaitez pas rater d'animations pédagogiques, il est maintenant possible de déduire les heures de RIS des 6 heures dues pour la journée de Solidarité.

Même si vous n'avez pas d'animation pédagogique le jour de la RIS, informez tout de même votre IEN.

Si vous avez une animation pédagogique le jour de la RIS celle-ci est remplacée par la RIS.

Si vous avez un doute ou une question quant aux modalités pratiques... contactez nous !

LIEU	DATE	ADRESSE	HORAIRES
Maison des Syndicats STRASBOURG	Mercredi 23 septembre 2009	Rue Sédillot- Salle B STRASBOURG	9h – 12h
Ecole élémentaire des Menuisiers BISCHWILLER	Mercredi 7 octobre 2009	Rue des menuisiers BISCHWILLER	9h – 12h
Maison des Syndicats STRASBOURG	Mercredi 21 octobre 2009	Rue Sédillot- Salle B STRASBOURG	9h – 12h
Ecole élémentaire DRULINGEN	Mercredi 18 novembre 2009	Rue del'école DRULINGEN	9h – 12h
Maison des Syndicats STRASBOURG	Mercredi 25 novembre 2009	Rue Sédillot- Salle B STRASBOURG	9h – 12h
Ecole élémentaire SELTZ	Mercredi 9 décembre 2009	Ecole élémentaire Rue principale SELTZ	9h – 12h
Maison des Syndicats STRASBOURG	Mercredi 16 décembre 2009	Rue Sédillot- Salle B STRASBOURG	9h – 12h

Pour avoir un modèle de courrier à votre IEN : [cliquez ici](#).

Venez nombreux... il suffit d'informer (article 6 de l'arrêté du 16 janvier 1985) votre IEN (vous n'avez pas à demander d'autorisation d'absence) **une semaine avant** la date de la réunion.

Informations nationales

Organisation de la semaine scolaire : les écoles décideront !

« Nous avons voulu laisser les conseils d'école et les communautés éducatives décider de faire la semaine de quatre jours ou de quatre jours et demi », a déclaré **Luc Chatel**, ministre de l'Éducation nationale, en marge d'un déplacement consacré à la scolarisation des enfants handicapés à Évreux (Eure), jeudi 10 septembre 2009.

« Faisons confiance aux équipes locales, laissons-les décider. Je suis attaché à ce que ce soit les écoles qui décident. Le temps où tout se décide au 110 rue de Grenelle est révolu. »

Les inspections générales de l'Éducation nationale faisaient remarquer dans un rapport sur « la mise en oeuvre de la réforme de l'école primaire », publié vendredi 4 septembre 2009, que la semaine de quatre jours fatigue les élèves et les enseignants.

Le SNUipp67 veillera à ce que dans notre département l'initiative soit vraiment laissée aux équipes des écoles !

Aide Personnalisée : halte au « caporalisme » !

Dans certains départements les Inspecteurs d'académies imposent que les 60h d'Aide personnalisée se fassent devant les élèves ! Le temps prévu pour l'organisation et l'élaboration de l'AP passerait ainsi à la trappe ! Il n'en est, pour l'instant, pas question dans le Bas-Rhin. Le SNUipp67 restera attentif à ce que la circulaire ministérielle (qui prévoit explicitement du « temps » pour l'organisation de l'AP) soit respectée !

Vous pouvez lire, ci-dessous, les commentaires des IEN syndiqués à la FSU.

Le SNPI-FSU, syndicat des inspecteurs de la FSU, s'insurge contre le « caporalisme » d'une dizaine d'IA-DSDEN qui auraient donné pour consigne orale aux IEN et aux équipes pédagogiques de « supprimer autoritairement le temps accordé à l'organisation de l'aide personnalisée dans le temps annualisé de 60 heures destiné à ce service ».

« Ces IA ont cru bon de prendre à la lettre dès cette rentrée une préconisation des inspections générales de l'Éducation nationale, inscrite à la page 8 de leur « [Troisième note de synthèse sur la mise en oeuvre de la réforme de l'enseignement primaire](#) », publiée vendredi 4 septembre 2009.

« Les textes réglementaires [[décret n° 2008-775 du 30 juillet 2008](#)] concernant l'aide personnalisée prévoient qu'un temps proportionné puisse être consacré à l'organisation de cette aide et que le reliquat des 60h qui n'aurait pas été consacré aux élèves - faute d'élèves en difficulté dans une classe ou faute d'accord des parents pour les prendre en charge - soit reporté sur la formation continue des enseignants », explique Dominique Momiron, secrétaire national du SNPI-FSU.

« Nous avons voulu faire une petite mise au point pour rappeler le droit car nous pensons que ce n'est pas par l'autoritarisme que nous allons faire progresser l'efficacité de l'école, même si l'on peut évidemment aspirer à ce que les élèves bénéficient du maximum d'heures d'aide personnalisée possible. Cela pourrait susciter chez les enseignants déjà bien malmenés, des réactions de résistance indignée, plus liées au mode relationnel de la hiérarchie qu'au fond de la problématique. L'intérêt des élèves risquerait alors d'en souffrir. »